

(Projet 29.3.1984)

Déclaration du Conseiller fédéral Kurt Furgler à l'occasion
de la réunion ministérielle entre les pays de l'AELE et la
Communauté européenne et ses Etats membres

L'objectif que nous nous étions assigné en 1972 était ambitieux. Il pouvait l'être car il correspondait à des intérêts bien compris et répondait à l'aspiration de nos pays - et de nos peuples - de contribuer selon leurs possibilités propres au renforcement économique de l'Europe. Le succès de cette expérience, vécue dans un contexte économique dont nous aurions eu peine à imaginer la sévérité à l'époque, nous indique la voie de son développement et de son approfondissement. Ceux-ci répondent, aujourd'hui plus que jamais, à une nécessité économique profonde.

Cette nécessité doit nous inciter à persévérer dans le même esprit qui nous a animés jusqu'ici et j'aimerais en profiter pour rendre hommage à nos partenaires de la Communauté d'avoir, collectivement et individuellement, oeuvré au succès de notre expérience. Elle doit aussi, de manière très concrète, nous conduire à perfectionner nos rapports de libre-échange de telle sorte que nos industries puissent un jour considérer la zone européenne de libre-échange comme leur propre marché intérieur. La déclaration commune que nous allons adopter tout à l'heure reflète cette préoccupation et identifie diverses voies d'action. Je tiens à cet égard à souligner

tout particulièrement l'importance majeure que nous attribuons à la simplification des règles d'origine. Celles-ci sont au coeur du mécanisme de libre-échange. La concrétisation de la préférence que nous sommes convenus de nous accorder mutuellement en matière commerciale dépend de leur fonctionnement. Nous croyons par ailleurs que le temps est venu d'étendre le libre-échange pleinement à nos exportations réciproques, afin de répondre aux impératifs de la division du travail en Europe, stimulée par ce même libre-échange, ainsi que d'examiner les moyens d'améliorer les mécanismes de nos accords visant au règlement d'éventuels différents.

Les difficultés que nos économies ont traversées durant ces dix dernières années - et les défis majeurs auxquels elles sont plus que jamais confrontées - ont mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Diverses de ces dernières demandent pour être mieux maîtrisées une action qui s'étend au-delà des frontières nationales. Le cadre européen et le capital de coopération sur lequel nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer constituent à cet égard des instruments privilégiés. Certains domaines économiques appellent de manière prioritaire un renforcement de notre coopération. La recherche scientifique et technique en est un exemple concret et je me réjouis de la large convergence de vues qui existe entre nous sur ce point. Dans d'autres domaines - tels que les services -, des nouvelles actions de libéralisation ou d'harmonisation sont souhaitables, ne serait-ce

que parce que la frontière entre l'échange de produits et celui de services tend, dans bien des cas, à s'estomper. Il importe par conséquent que nous en tenions aussi compte dans nos relations réciproques.

Je tiens également à dire combien nous apprécions les échanges d'informations réguliers que nous avons avec la Commission des Communautés européennes dans divers secteurs de nos politiques autonomes, notamment en matière d'environnement, de transports et de politiques économique et monétaire. La possibilité d'approfondir ces échanges d'informations existe, de même que celle de les étendre à des domaines nouveaux. Nous y voyons, comme vous certainement, un complément utile et nécessaire à nos relations contractuelles en matière de libre-échange ou dans des secteurs économiques non couverts par celui-ci. Nous contribuons ainsi à éviter des disparités dues au seul fait d'une éventuelle méconnaissance de situations particulières.

Notre rencontre prend place, enfin, à un moment marqué par un regain de tensions protectionnistes et par l'existence d'une crise de confiance à l'égard du cadre de la coopération économique internationale. Elle précède toutefois aussi de peu une réunion ministérielle de l'OCDE où nous serons spécialement appelés à convenir de mesures concrètes en vue du renversement de ces tendances. Elle doit de plus être vue dans la perspective de la réunion de cet automne des Parties contractantes du GATT, durant laquelle nous serons amenés à examiner les progrès faits dans la mise en oeuvre du programme

de travail décidé par les Ministres en 1982. Ces deux échéances sont, aux yeux de mon gouvernement, de première importance. Le fait d'avoir édifié le plus grand système de libre-échange dans le monde, au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, nous confère une responsabilité particulière au plan des relations économiques internationales. Le maintien d'un système multilatéral d'échanges ouverts, le retour à une croissance saine et durable et, en dernière analyse, la réduction du chômage qui affecte nos sociétés dépendent pour une large part des actions, individuelles ou collectives, des pays réunis autour de cette table.

Nous avons - la Communauté dans le Traité de Rome, les pays de l'AELE dans la Convention de Stockholm, et finalement ensemble dans nos accords de libre-échange - défini un certain nombre de principes et d'objectifs clés en matière de coopération économique et commerciale. Notre rencontre aura aussi été l'occasion d'en constater la valeur et d'en confirmer le bien-fondé. Il convient que ces principes et objectifs nous guident également dans notre action internationale. Il y a là un champ prometteur pour une approche - et le cas échéant une action - concertée, pragmatique et animée du même esprit qui nous a permis d'obtenir les résultats que nous célébrons aujourd'hui et sur lesquels nous pouvons encore construire.



Eidgenössisches Departement für
auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

Département fédéral des Affaires étrangères
Département fédéral de l'Economie publique

Bureau de l'intégration

777.231 - Gi/st

Bern,
Berne, le 29 mars 1984

Monsieur le Conseiller fédéral Kurt Furgler

"Jumbo Meeting"
Luxembourg

1. Nous nous permettons de vous soumettre ci-joint un projet de déclaration en vue de la réunion de Luxembourg.
2. Compte tenu de l'horaire prévu (10h00-12h30) et du nombre d'orateurs (une dizaine au minimum), le temps imparti à chacun d'entre eux est très serré. Nous en avons tenu compte dans l'élaboration de ce projet.
3. Les Ministres seront appelés à adopter une déclaration commune dont vous trouverez l'état à ce jour en annexe également. Le projet de déclaration que nous vous soumettons vise dès lors aussi à faire ressortir notre sensibilité propre par rapport à ce projet de déclaration commune et à souligner certains accents importants pour la Suisse.
4. Pouvez-vous nous faire connaître votre sentiment sur ce projet de déclaration ?

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

P. L. Girard
(Pierre-Louis Girard)

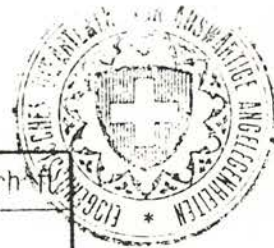
Annexes mentionnées

Copies (avec nos remerciements pour leurs commentaires et contributions) :

- Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Division politique I, DFAE (Ambassadeur Muheim)
- Service économique et financier, DFAE (Ministre Faillettaz)
- So, Wb, Fu, vW, Mm, Mi, Ts, Gi

CHIFFRENUR FÜR INTERNEN GEBRAUCH
POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

28. März 1984 * 1 0 10



Bv. Amt für Ausserwirtsch.			
No.			
EE			
K 28. MRZ. 1984			
G			
Kopie an			

bruessel, 27.3.1984 17.00

70 nhhhh

au b.i., dfae/dfep

copie au sde sommaruga

par courrier a del. suisse ae/e/gatt, geneve, svp

j u m b o - m e e t i n g

trouverez ci-dessous texte du projet de declaration commune tel qu'il se presente a l'issue de la reunion chefs de missions de ce jour. il n'y a pas de modifications par rapport a mon 54 en dehors des crochets provisoires du ch. 7 par. 2 introduits a la demande de la suisse. commentaire suivra.

quote

rencontre au niveau ministeriel entre la communaute europeenne et ses etats membres et les etats de l'association europeenne de libre-echange

- declaration commune -

1. soulignant l'importance toute particuliere qu'ils attachent aux relations creees par les accords de libre-echange entre la communaute et les etats de l'aele, les ministres des etats membres de la communaute europeenne et des etats de l'association europeenne de libre-echange et de la commission des communautes europeennes se sont reunis pour dresser un bilan de plus d'une decennie de cooperation de libre-echange et pour tracer les orientations a retenir pour poursuivre, approfondir et elargir la cooperation dans le cadre et au-dela des accords de libre-echange.

./.

original ging an: integrationsbuero

kopien gingen an:

- bawj

- schweiz. efta-delegation genf

(mit kurier)

- vertr. europarat strassburg

e. 2 7 6 0

+++++

28.3.1984

09.45.

-t-

2. avec l'elimination, debut 1984, des derniers obstacles tarifaires subsistants et des restrictions quantitatives affectant leur commerce de produits industriels, la communaute et les etats de l'aele ont atteint l'objectif qu'ils s'etaient assigne il y a plus de dix ans.

ainsi a donc ete edifie le plus grand systeme de libre-echange dans le monde au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, qui comprend plus de 300 millions de consommateurs et que l'elargissement futur de la communaute ne manquera pas d'etendre encore davantage. cette realisation a ete un element majeur de la forte croissance du commerce entre les pays europeens concernes. le resultat atteint constitue un succes remarquable de la cooperation europeenne, en particulier si l'on prend en consideration les difficultes economiques et les pressions protectionnistes rencontrees depuis les annees soixante-dix.

ce developpement a contribue d'une maniere substantielle aux progres vers la reprise economique et devrait conduire a une nouvelle expansion du commerce.

c'est pourquoi les ministres sont convaincus de l'importance de nouvelles actions pour la consolidation et le renforcement de la cooperation dans le but de creer un espace economique europeen dynamique profitable a leurs pays.

3. dans cet esprit, les ministres ont considere essentiel de continuer a s'opposer aux pressions protectionnistes et de poursuivre les travaux en vue d'ameliorer la libre circulation des produits industriels des pays concernes, notamment dans les domaines suivants: harmonisation des normes, elimination des obstacles techniques, simplification des formalites aux frontieres et regles d'origine, elimination des pratiques commerciales de-loyales, des aides publiques contraires aux accords de libre-echange, ainsi que l'acces aux marches publics. dans ce contexte, les efforts de la communaute pour renforcer son marche interieur sont particulierement importants. les ministres sont convaincus que, comme par le passe, il sera possible de trouver des solutions bien equilibrees, basees sur la reciprocite, dans l'esprit des accords de libre-echange.

4. les ministres ont souligne l'importance que revet une cooperation continue, pragmatique et souple entre la communaute et ses etats membres et les etats de l'aele au-dela du cadre des accords. cette cooperation s'est developpee au cours des annees dans de nombreux secteurs d'interet mutuel comme un prolongement naturel de relations commerciales en constante progression.

les ministres sont convenus d'elargir et d'approfondir une telle cooperation entre la communaute et ses etats membres d'une part, et les etats de l'aele, d'autre part. l'interdependance economique grandissante entre la communaute et les etats de l'aele justifie, en particulier, une cooperation dans la recherche et le developpement. les ministres soulignent la necessite d'accentuer ces efforts, notamment dans le cadre du cost et dans les organismes qui reunissent certains des pays concernes, en particulier pour favoriser la mobilite des chercheurs europeens. ils souhaitent qu'une attention particuliere soit reservee a certains domaines industriels et technologiques d'avenir, tels les telecommunications, les systemes d'information ou les nouveaux media audio-visuels.

5. la cooperation et/ou des consultations dans les domaines tels que les transports, l'agriculture, la peche et l'energie devraient s'intensifier.

des consultations, des contacts ou des echanges d'informations sont egalement envisages en ce qui concerne les conditions de travail, la protection sociale, la culture, la protection des consommateurs, l'environnement et le tourisme, la propriete intellectuelle, en tenant compte des travaux egalement poursuivis dans d'autres enceintes internationales, notamment le conseil de l'Europe et dans le respect des competences de chacun.

para. 6 nouveau, lire: "les ministres confirment la necessite de poursuivre les efforts requis pour appuyer et consolider la reprise economique et pour reduire le niveau inacceptablement eleve du chomage - qui frappe en particulier les jeunes et cree un probleme majeur pour leurs economies et societes - sans pour autant relancer l'inflation. une concertation des politiques menees a cet egard sera recherchee. une participation active des partenaires sociaux a ce processus est indispensable."

7. enfin, par une cooperation plus etroite l'Europe sera mieux a meme de creer des conditions de croissance et de jouer un role plus important dans le monde, notamment en intensifiant les contacts dans le domaine de la politique economique et monetaire.

dans cet esprit les ministres sont convenus de renforcer leurs consultations et les echanges d'informations a l'egard des problemes economiques et des difficultes commerciales actuelles en vue de trouver (ensemble) des solutions equitables (notamment avec leurs principaux partenaires commerciaux), dans l'objectif d'un renforcement du systeme commercial ouvert et multilateral. ils rappellent a cet egard les engagements pris au sein de l'ocde, du gatt et d'autres enceintes internationales.

ils conviennent egalement de renforcer leurs consultations a l'egard des questions de developpement, notamment dans le contexte du dialogue nord-sud, dans l'objectif d'une cooperation plus etroite avec les pays en developpement. ils soulignent en particulier que l'integration du tiers monde dans le systeme commercial multilateral devrait etre plus grande et que les problemes d'endettement devraient etre abordes d'une maniere ordonnee.

les ministres sont convenus de poursuivre ces objectifs ensemble a la fois dans les enceintes internationales telles que l'ocde, le gatt, le fmi, la banque mondiale ainsi que bilateralement.

8. les ministres ont exprime leur volonte politique d'oeuvrer en vue de la realisation des objectifs convenus.

unquote

jagmetti